

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

THÉOPHILE PRÊTRE ET MOINE.—ESSAI SUR DIVERS ARTS.

Tel est le titre d'un livre traduit du latin, publié en français pour la première fois par M. le comte de L'Escalopier.—C'est non seulement un ouvrage consciencieux et habile que nous devons aux laborieuses veilles du savant traducteur, mais encore, et nous pouvons l'affirmer, comme artiste, c'est un immense service rendu à l'art.

Le moine Théophile écrivait vers le commencement du troisième siècle, à cette époque de véritable renaissance, époque brillante de l'art catholique, où le grand mouvement de foi qui avait inspiré les croisades poussa les architectes, les peintres, les sculpteurs, vers un but unique : la glorification de Dieu par l'art. Une fois l'impulsion donnée, le sol de l'Europe se couvrit de monuments consacrés au culte divin ; chacun apporta sa part. Un évêque de Penpignou dessinait à Jérusalem le plan de l'Eglise qu'il devait faire exécuter ; l'abbé Suger rassemblait à Saint-Denis les meilleurs ouvriers ; l'évêque d'Auxerre instituait des prébendes de sa cathédrale pour des ecclésiastiques dont l'un serait peintre, l'autre vitrier, le troisième orfèvre.

Beaucoup de traditions pour la décoration intérieure des églises, des recettes pour la manipulation des métaux, pour la fabrication des vases, des ornements destinés au service divin, furent importées de l'Orient et recueillies par Théophile, le prêtre savant et dévoué, qui ne voulut pas se faire l'historien de l'art, mais se rendre utile aux artistes, en leur indiquant les procédés les plus inconnus et qui semblaient alors les plus mystérieux, pour arriver au but qu'ils se proposaient.

« Mon fils.—dit-il dans la préface du livre Ier,—toi que Dieu a rendu parfaitement heureux en ce sens qu'on t'offre ici gratuitement ce que beaucoup d'autres n'acquiescent que par de pénibles efforts, en fendant les flots de la mer au péril de la vie, exposés aux rigueurs de la faim et du froid, ou bien assujettis au long esclavage de l'école, et tourmentés par l'insatiable désir d'apprendre, saisis avec des regards avides cet *Essai sur divers Arts* ; lis-le avec une mémoire fidèle, embrasse le avec un amour ardent. Si tu l'approfondis attentivement, tu trouveras là tout ce que possède la Grèce sur les espèces et les mélanges des diverses couleurs ; toute la science des Toscans sur les incrustations et sur la variété des *niella* ; toutes les sortes d'ornemens que l'Arabie emploie dans les ouvrages faits au moyen de la malléabilité, de la fusion ou de la ciselure ; tout l'art de la glorieuse Italie dans l'application de l'or et de l'argent à la décoration de diverses espèces de vases, ou au travail des pierres et de l'ivoire ; ce que la France recherche dans l'agencement des précieux vitraux ; les ouvrages délicats d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de bois et de pierre qu'honore l'industrielle Germanie. Lorsque tu auras souvent relu ces choses et que tu les auras bien gravées dans ta mémoire, toutes les fois que tu te seras utilement servi de mon œuvre, en retour de mes préceptes, je ne te demande que d'adresser pour moi une prière à la miséricorde du Dieu tout-puissant. Il sait que je n'ai écrit mes observations ni par l'amour d'une louange humaine, ni par le désir d'une récompense temporelle ; que je n'ai soustrait rien de précieux ou de rare par une malignité jalouse ; que je n'ai rien passé sous silence, me le réservant pour moi seul ; mais que, pour l'accroissement de l'homme et la gloire de son nom, j'ai voulu subvenir aux besoins et aider aux progrès d'un grand nombre d'hommes. »

Le livre premier est consacré aux procédés nécessaires aux peintres et aux calligraphes. Il est traité dans cette partie de l'ouvrage des différents moyens employés dans la peinture sur bois et dans la peinture murale ou fresque. On indique d'abord le mélange des couleurs et leur fabrication, puis la disposition de la lumière ; la manière de broyer les couleurs à l'huile et à la gomme ; combien de fois on doit peser les mêmes couleurs, la manière de les employer et les disposer. Tout ce qui concerne la calligraphie ou la copie des manuscrits, des missels, leur ornementation, est aussi indiqué avec les détails les plus minutieux.

Au second livre, le moine Théophile introduit son élève dans l'atelier du verrier ; il le fait assister à la construction du fourneau pour faire le verre, puis à la fusion, à la dilatation, etc. Il lui indique les procédés du mosaïste, la composition des vitraux et quelles sont les couleurs employées habituellement. Voici le prologue du troisième livre : il donnera une idée bien exacte des sujets qui y sont traités :

« Le grand prophète l'avid que Dieu, dans sa prescience, prédestina avant le commencement des siècles ; que, pour sa simplicité et son humilité intérieures, il choisit selon cœur ; qu'il plaça comme prince à la tête de son peu-

ple chéri ; qu'il fortifia de son esprit divin, pour soutenir avec noblesse et prudence la splendeur d'une telle royauté, David, se recueillant de toute la force de son âme dans l'amour de son créateur, entre autres paroles, exhala celles-ci : *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison.* Bien qu'un homme d'une autorité si grande, d'une intelligence si vaste, ne pût entendre par là que l'habitation de la Cour céleste où Dieu, au milieu de sa gloire ineffable, préside aux chœurs harmonieux des anges, et vers laquelle lui-même il aspirait de toutes ses entrailles, s'écriant : *J'ai donné une seule chose au Seigneur, je la chercherai : c'est d'habiter dans sa maison, tous les jours de ma vie ;* ou qu'il voulût parler de la retraite d'une âme fidèle, d'un cœur sans tache, en qui Dieu demeure véritablement, divine hospitalité dont le brûlant désir lui dictait encore cette prière : *Seigneur, renouvelez l'esprit de droiture au dedans de moi ;* néanmoins il est incontestable qu'il désira l'ornement du temple matériel de Dieu, qui est le lieu de la prière. En effet, les dépenses de ce temple dont il souhaita si ardemment de devenir l'auteur, mais qu'il ne mérita point d'entreprendre à cause de l'effusion du sang humain, quoique versé à la guerre ; or, argent, fer, airain, il légua presque tout à son fils Salomon. Il avait lu dans l'Exode que Dieu donna des ordres à Moïse pour la construction du tabernacle, qu'il désigna par leurs noms les maîtres de l'œuvre, qu'il les remplit du souffle de la sagesse, de l'intelligence, de la science, dans tout ce qu'ils devaient connaître pour imaginer et exécuter les travaux d'or, d'argent, d'airain, de pierres, de bois, de toute espèce d'art. Il avait compris, par une pieuse réflexion, que Dieu se plaisait à un ornement dont il confiait l'exécution aux enseignements et à l'autorité du Saint-Esprit : il pensait que sans son inspiration personne ne pouvait rien élaborer de ce genre. Ainsi, mon fils bien-aimé, n'hésite pas, croit fermement que l'esprit de Dieu a rempli ton cœur quand tu as orné son sanctuaire de tant d'embellissements, de si riches travaux. Afin de t'encourager, je te découvrirai par des raisons évidentes que tout ce que tu peux étudier, comprendre ou méditer dans les arts, découle pour toi des sept dons de l'Esprit-Saint. Par l'esprit de sagesse, tu connais que toutes les choses créées procèdent de Dieu, que sans Lui il n'y a rien ; par l'esprit d'intelligence, tu as acquis la faculté d'invention, l'ordre, la variété, la proportion que tu dois rechercher dans les différentes œuvres ; par l'esprit de conseil, tu n'enfouis pas le talent que tu as reçu de Dieu, mais travaillant et enseignant au grand jour, avec humilité, tu le montres fidèlement à ceux qui désirent le connaître ; par l'esprit de force, tu secoues tout engourdissement de nonchalance, et, sans rien entreprendre avec des essais paresseux, tu mènes vigoureusement tout à exécution ; par l'esprit de science qui te fut accordé, ton génie déborde et domine, tu en répands en toute confiance sur le public les trésors et les perfections ; par l'esprit de piété, tu diriges, dans ta religieuse appréciation, l'espèce, le but, le temps, la quantité ou la nature du travail, même le taux du salaire, de peur de laisser accès au démon de l'avarice ou de la cupidité ; par l'esprit de la crainte du Seigneur, tu reconnais que tu ne peux rien par toi, tu penses que, sans la permission de Dieu, tu n'as ni volonté, ni pouvoir ; mais croyant, confessant, rendant grâces, tu reportes à sa miséricorde tout ce que tu as appris, tout ce que tu es, tout ce que tu peux être. Animé par les espérances de ces vertus, ô mon cher fils, tu t'es approché avec foi de la maison de Dieu, tu l'as décorée avec magnificence. Parsemant les plafonds et les murs de travaux divers, de diverses couleurs, tu as en quelque sorte exposé aux regards une image du Paradis et son printemps diapré de fleurs, verdoyant de gazons et de feuillages, et ses immortelles légions de saints et les couronnes qui les distinguent ; tu as formé la créature à louer Dieu son créateur, le proclamer admirable dans ses œuvres. L'œil de l'homme ne sait où, d'abord, il fixera sa vue ; s'il l'élevé vers les plafonds, ils fleurissent comme de brillantes draperies ; s'il considère les murailles, c'est un tableau du ciel ; s'il contemple les flots de lumière versés par les fenêtres, il admire l'inestimable éclat du verre, la variété du travail le plus précieux. Qu'une âme fidèle voie la Passion de Jésus-Christ représentée par le dessin, elle est pénétrée de componction ; qu'elle regarde les supplices que les saints ont supportés ici-bas, leurs récompenses dans l'éternité, elle revient aux pratiques d'une vie meilleure ; qu'elle songe aux joies du ciel, aux tortures, au feu des enfers, elle est animée d'espoir pour ses bonnes actions, et frappée de terreur à l'aspect de ses péchés. Courage donc maintenant, homme de bien, heureux devant Dieu et devant les hommes dès à présent, plus heureux pour l'avenir, dont le travail et le zèle offrent à Dieu tant d'holocaustes ! enflamme-toi désormais d'une ardeur plus laborieuse ;

ce qui manque encore parmi les instruments de la maison du Seigneur, vie le compléter dans tout l'effort de ta pensée ; sans eux les divins mystères ni le service des autels ne peuvent s'accomplir. Ce sont : les calices, les candélabres, les encensoirs, les vases des saintes huiles, les burettes, les châsses, des reliques saintes, les croix, les missels et autres objets qu'une utile nécessité réclame pour l'usage de l'Eglise. Si tu veux les fabriquer, commence de cette manière."

Suivent de précieux détails sur la manière de fabriquer les divers objets d'orfèvrerie destinés à l'usage ou à la décoration des églises, tels que les croix chargées d'ornements en métaux incrustés de niellure, les vases sacrés, etc. La construction d'un encensoir battu est le sujet d'un chapitre que nous recommandons principalement.

Mais nous avons déjà fait assez de citations, et nous renvoyons au livre, dont nous n'avons plus besoin de conseiller la lecture aux artistes chrétiens et au clergé, qui doit avoir la haute surveillance dans les édifices consacrés au culte. Messieurs les supérieurs des séminaires comprendront l'importance de cet ouvrage pour ceux de leurs diocèses qui veulent étudier les arts.

Les peintres s'iront avec profit le *Diversorum Artium Scholium*; ils y trouveront des procédés pour les peintures à fresque et la réparation des anciennes peintures. Le verrier, le mosaïste, le fondeur de métaux, le calligraphe, l'orfèvre, le facteur d'orgues y puiseront d'utiles enseignements.

Il est à regretter que dans ce traité si soigneux et si complet, l'auteur n'ait pas donné des conseils aux architectes pour disposer les monuments de manière à ce que rien, dans leur construction, ne pût s'opposer à la célébration des divins mystères suivant la liturgie. Un homme d'esprit disait il y a quelques jours, en parlant d'une église nouvellement construite, que le prêtre qui disait la messe ne pouvait pas arriver à l'autel sans avoir au moins six péchés. Cette exagération railleuse exprime combien il est déplorable de voir s'élever à si grands frais tant d'églises qui seraient beaucoup mieux appropriées à un usage profane qu'à la sainte majesté des mystères divins.

Peut-être la lacune que nous signalons est-elle la matière d'un quatrième livre. M. le comte de L'Escalopier, obéissant aux inspirations de charité qui ont fait écrire *Théophile*, et voulant, comme lui, contribuer à la gloire de Dieu et du bonheur de ses semblables, n'a reculé devant aucune difficulté, aucun sacrifice pour rendre sa traduction digne de ce double but. Il a fait les recherches les plus actives, demandé partout les conseils des hommes les plus compétents. Espérons qu'il sera assez heureux pour retrouver cette partie de l'ouvrage, si elle existe. Nous sommes sûrs qu'alors il ne tardera pas à compléter un des monuments les plus importants de l'histoire des arts.

J. DU S., *Statuaire.*

PARLEMENT PROVINCIAL.

—On lit dans le *Canadien* :

M. Christie nous a fait l'honneur de nous transmettre un bill dont suit un précis.

Précis d'un bill pour ultérieurement faciliter l'enregistrement des titres aux biens immeubles et des charges sur iceux dans le Bas-Canada. (Présenté par M. Christie : 2e. lecture le 23 décembre).

Attendu qu'il résultera de graves inconvénients et pertes, aux acquéreurs, créanciers, et autres, du délai qui, à moins qu'il ne soit accordé de plus grandes facilités, aura nécessairement lieu dans les bureaux d'enregistrement établis dans les différents comtés de la partie de province qui formaient ci-devant celle du Bas Canada (par suite du nombre de documents y accumulés, avant que les dits documents, enregistrés, puissent être rendus avec le certificat nécessaire aux parties qui en requièrent l'enregistrement :

1. A dater de la passation de cet acte, il sera loisible au régistrateur de chacun des dits comtés de transcrire les documents déposés à son bureau le ou avant le 1er. novembre 1844, sur des feuilles de papier qui seront convenablement reliées en un ou plusieurs livres, lesquels seront alors transmis par le dit régistrateur à l'officier qu'il appartient, pour être authentiqués comme il est prescrit par la 19e section de l'ordonnance de Victoria.

2. Cette transcription, aura le même effet légal que si elle avait été faite dans les livres préalablement authentiqués.

Ces dispositions n'affecteront en rien les actes présentés pour l'enregistrement après le 1er. novembre.

3. Cet acte pourra être amendé ou révoqué dans la présente session du parlement.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 13 Déc., 1844.

On apparta ensuite plusieurs pétitions.

Les suivantes furent reçues et lues :—

Du Rév. Von Rohy, de l'Eglise Evangélique Luthérienne de Humbertown, demandant à être naturalisé, — et de plusieurs membres de sa congrégation, en sa faveur.

Du Rév. F. Labelle, et autres, de l'Assomption, dans le comté de Leinster, pour une aide, afin de compléter un bâtiment destiné à être une Ecole de Jeunes Filles.

De Marcus Child, et autres, et de E. L. Clarke, et autres, pour une aide, afin de construire un chemin qui passera par les juridictions de Hatley, Barnston, et Barford.

Du Rév. J. Thomas Pepin, et autres, et Joseph Dorout et autres, pour le rappel des Ordonnances concernant les voitures d'hiver, et autres règlements faits pour le dit service en l'an 1842.

Du Rév. P. M. Mignault, Fondateur et Supérieur du Collège de Chambly, pour une aide à cette institution.

De M. A. J. H. De Rouville, veuve de feu le Col. de Salaberry, et présent, épouse de Jean Gren, Ecr., pour l'annulation de la pétition demandée par J. Yule, Ecr., pour bâtir un pont.

De Jean Clarke, et autres, se plaignant d'injustice de la part des Inspecteurs des Chemins du voisinage de Montréal.

De A. Abbott, et autres, pour une aide afin de réparer certain chemin traversant les juridictions orientales de Montréal.

Des Commissaires du Séminaire de Ste. Anne, pour aide pécuniaire.

De J. Mercy, et autres, de Bolton et Hawley, pour diviser certaines parties de ces juridictions, et en former une juridiction séparée qui aura son Rapport, et qui fera partie du District de Sherbrooke.

De A. A. Adams, et autres, pour l'établissement d'un Conseil de Directeurs d'une Académie à Barnstow Corner, et pour assistance pécuniaire en sa faveur.

De S. Steel, et autres, pour obtenir £1,000, pour rebâtir un pont sur le chemin-malle de Stanstead.

De C. C. Greece, et autres, pour un règlement de comptes les terres prises pour la construction du Canal de Grenville, et se plaçant des ponts à valangère établis sur ce canal.

Du Rév. J. Dumet, et autres, pour transférer le Bureau d'enregistrement de Terrebonne à Ste. Thérèse de Beauville.

De Jean Burw. H. Ecr., pour l'adoption de mesures pour améliorer, etc. Pont Burwell, et pour un aide.

De P. Allan, et autres, de Québec, pour une taxe de 25 p. c. sur le biscuit américain.

De T. Mites, et autres, pour être incorporés comme la Compagnie Manufacturière de Chambly.

Des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, pour être autorisées à être propriétaires jusqu'à concurrence de £5,000 annuellement.

Du Comité de Direction du Lying in Hospital de Montréal, pour assistance pécuniaire.

De certains Cordonniers de Montréal, pour frapper d'un droit les boîtes et souliers Américains.

De F. Fortier, Greffier de la Couronne en Chancelier, pour augmentation de salaire.

Du Gardien de Simcoo, et autres, pour amélioration de la Baie Orientale de la Rivière Holland.

De E. Cartier, et autres, pour aide ou fondation pour le séminaire de Saint Hyacinthe.

De J. Blackburn, et autres, pour concession d'un chemin de planches, à partir de l'Union Suspension Bridge jusqu'au quai à Aylmer.

De J. Egan, et autres, pour l'aveu, du comté d'Ottawa, au district inférieur.

Des habitants de la Seigneurie de la Baie St. Antoine, pour que l'Acte du Bas-Canada, 2 George 4. C. p. 10, concernant la commune, dans cette seigneurie, puisse être continué et corrigé.

De L. R. Lafleche et L. Gaillet, pour compensation des pertes qu'ils ont eues en leur qualité de commissaires pour la construction d'un pont sur la section du Bureau des Travaux.

De Fion. J. R. Rolland, et autres, pour la continuation du chemin de planches de Chambly au village de Granby.

De W. H. Lemoine, officier rapporteur pour Montmorency, demandant compensation pour certaines dépenses occasionnées par la dernière élection.

De E. Colville, et autres, pour être autorisée à diviser Cadmanchester en deux juridictions, et une aide pour les chemins à construire.

De S. Derbshire, Ecr. pour aide, pour mettre Théophile Hamel, jeune seigneur Canadien, à même de finir ses études à Rome.

Du conseil de district de St. Hyacinthe, pour assistance en faveur du collège de cet endroit.

De W. Gamble, et autres, pour être incorporés comme la compagnie du pont et du chemin de Hauber.

De C. H. Howard, et autres, contre l'élection de l'hon. R. Baldwin pour le 4^{em}. Riding d'York.

De David Duncomb, Ecr. et autres, contre l'élection de J. W. Powell, Ecr. pour Norfolk.

De M. Moule, et autres, voituriers, de Montréal, demandant que certaines parties de l'ordonnance 4 Vic. C. p. 38, concernant les chemins d'hiver, soit mise en vigueur.

De J. Filteau et autres, pour aide à construire un pont sur la Rivière du Chêne, en Lotbinière.

De B. Burland, et autres, de la douane, à St. Jean, pour augmentation de salaire.

Du président et membre de l'école canadienne et anglaise de Québec, pour assistance pécuniaire.

De C. Perston, et autres, de Québec, pour transférer la quarantaine de la Grosse Isle à son ancienne place.

D'Alfred Hawkins, pour que la Charte approuvée un plan gravé par lui, les opérations devant Québec, en 1759.

De A. Wells, et autres, pour concession du réparage de la route qui conduit de Montmorency à Mont-Joli.

De Phon-O'Kil Stuart, et autres, de Kingston, demandant que, le lot 24, dans la première concession, fasse partie de la ville.

De M. Akeman, contre l'Élection de Hermann Smith, Ecr., pour Wentworth.

Du Rév. C. E. Ducharme, pour aide en faveur du Collège de St. Thérèse; et une autre pétition pour incorporation du dit Collège.

Du Rév. R. Neyron, Curé de St. Benoît, pour indemnité en faveur des habitants de cette paroisse, dont l'église fut brûlée en 1837 par les volontaires.

M. Morin (qui fut élu pour deux comtés), fit son choix pour Bellechasse; et l'Orateur émana un writ pour une nouvelle élection au comté de Saguenay.

M. Aylwin, secondé par M. Baldwin fit motion que l'insertion dans les journaux d'hier, relative à la réception de la pétition des électeurs d'Yamaska, soit changée en annonçant que la dite pétition est renvoyée jusqu'à ce jour. Pour 31; contre, 34.

Les pétitions suivantes furent ensuite renvoyées :

Des Habitans de l'Isle d'Orléans, relativement à un Bureau d'Enregistrement, à un comté choisi.

Deux pétitions de Julia Bill, au comté des Contingents.

Du Dr. Correy, et autres de Stamford, au Comité des Pétitions du Conseil de District Niagara.

La Chambre résolut de prendre en considération la pétition de S. Y. Chesley, Ecr. se plaignant de l'illégale élection du R. McDonald, Ecr. pour Cornwall, qui eut lieu le 23 du courant.

Aussi.—La Pétition de Robt. Harrison et autres, contre l'Élection de M. Small, pour le 3me. Riding d'York, qui eut lieu le 10 du courant.

Aussi.—La pétition de David Duncombe et autres, contre l'Élection de M. Powell, pour Norfolk, qui eut lieu le 28 du courant.

Les pétitions suivantes furent renvoyées à des comités choisis :—

De C. Richard et autres, de Niagara;

De A. Hawkin, Ecr.;

De Geo. Poyer;

De Joseph Donegani.

De G. Deschambault—au comité de Contingents.

De H. Van Rohr, et d'autres en sa faveur—au Comité des Pétitions Conseil du District de Niagara.

Le Comité nommé sur Pétition du Rév. F. Evans présente son rapport et un Bill pour remettre aux Gardiens d'un certain Lot situé dans la ville de Simcoe, de disposer de ce lot.—Seconde lecture Mercredi prochain.

M. le Secrétaire Général Sherwood présente un Bill pour corriger et consolider les Lois relatives aux cours de District dans le Haut-Canada.—Seconde lecture le 1er. Février, 1845—500 copies à imprimer.

Aussi.—Un Bill pour corriger l'Acte des 4 et 5 Vic. relative au Recouvrement de Peines Dettes—2ème Lecture le 1er. Février, 1845—500 copies à imprimer.

Sur motion de M. Lantier, une adresse fut ordonnée pour une copie du Rapport d'Alphonse Wells, sur la Ligne de Division entre les Haut et Bas-Canada, avec telles autres informations sur le sujet que Son Excellence trouva convenable de communiquer.

Sur motion de M. Cameron, une adresse fut ordonnée pour obtenir des renseignements sur les Comptes et charges présentées par plusieurs Officiers-Rapporteurs aux dernières élections, avec les montants approuvés dans chaque cas, et les charges qui n'ont pas été reçues.

M. le Secrétaire Daly présente un Mes-age de S. E., acquintant la Chambre (par référence à son adresse), qu'aucune correspondance, avec le gouvernement d'Angleterre n'existait au sujet de la 41me. Section de l'Acte d'Union excepté deux dépêches, qui, étant "confidentielles", ne pouvaient être communiquées.

Il déposa aussi sur le bureau les compte et papiers suivans :

Rapports des amendes et Contraventions, pendant l'année 1842.

Différents Comptes et Correspondances relatifs, au Département de la Poste.

Comptes publiés pour 1843.

Cédule des dettes du gouvernement remboursées et rayées le 3 décembre, 1844.

M. Smith (d. Fontenac), fit motion que la Chambre s'ajourne, le 20 du courant, jusqu'au 1er. Février, 1845—déduisant le salaire des membres, pendant cet intervalle.

M. Gowan fit motion de substituer la date du "7 Janvier" au "1er. Février"; ce qui fut perdu.

M. Cameron fit motion que la Chambre s'ajourne du 24 du courant au 3 Janvier, 1845—son amendement prévalut. Pour 39; contre, 35.

La principale question étant posée, M. Christie fit la motion suivante; savoir: "La question sera-t-elle maintenant posée?" Sur quoi les votes se trouvèrent partagés, et la question fut résolue négativement.—Pour, 34; contre, 35; la principale question fut perdue.

M. Aylwin fit motion, que les motifs de plainte, allégués dans la pétition de R. C. Porter, et autres, contre l'Élection de l'hon. D. Daly, pour Mégantic, s'ils sont vrais, sont suffisants pour annuler son élection.

Sur Motion du St. G. Sherwood, la considération de la motion susdite fut remise à mardi prochain.

M. Aylwin fit motion, que les motifs de plainte, allégués dans la pétition de Pierre Dumoulin, et autres, contre l'Élection de MM. Moffatt et DeBléury,

pour Montréal, s'ils sont vrais, sont suffisants pour annuler leur élection. Sur motion de M. Duggan, la considération de la dite motion remise au mercredi suivant.

Le Sherbrooke Colton Factory Bill fut lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent sur les Bills Privés.

Le Bill relatif à la Compagnie des Pêches et Mines de Gaspé fut lu une seconde fois, et renvoyé au comité sur les Bills Privés.

La Chambre se réunit en Comité sur le rapport du Comité, pour prendre des renseignements relativement à certains mots offensants, insérés dans les Journaux de la dernière Session.—Le Président rapporta une Résolution, qu'il paraissait que M. Muir, un des Clercs employés aux Journaux, reconnaissait avoir, sans autorisation, inséré les mots en question, et que, conséquemment, il devait être réprimandé par le Président, comme "ce M. le trouverait convenir.

Sur motion de M. l'Avocat Général Smith, la Chambre se réunit en Comité sur la correction du Bill sur la confection des Liqueurs, et il fut résolu qu'il était urgent de corriger les lois frappant d'un droit les Alambics.

Un Bill fondé sur la dite Résolution, fut présenté par M. Smith.—Seconde lecture mardi prochain.

Ajouré.

Lundi, 16 Déc.

Plusieurs pétitions furent présentées.

Les pétitions suivantes furent les :—

De John McConville, in-tituteur à l'Académie de Berthier, demandant de l'aide pour cette institution.

Du Révd. Urbain O'Leary et autres, pour transférer le bureau d'enregistrement de Bellechasse, de St. Gervais à St. Michel.

De W. C. Blanchard et autres, pour transférer la cour de district des Deux Montagnes; pour transférer la cour de ce district, de St. Benoît à St. André.

De C. De Hertel et autres, des Deux Montagnes, pour le rappel de l'Acte de 1841 amendant l'Ordonnance relativement aux chiens d'hiver.

De Olouzo Wood et autres, pour incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer des township de l'Est à Montréal, et un emprunt.

Du Révd. A. Belfour, maître d'une école grammatical dans Shefford, pour aide au support d'elle.

De H. Lawrence et autres, du comté de Shefford, pour aide envers l'établissement d'une high school en cette place.

De la compagnie du chemin de fer de Toronto et Lac Huron, pour amendement dans leur acte d'incorporation.

De Loop Odelle et A. Mérizzi, commissaires pour l'exécution d'une cour de justice et une prison à Naperville, de l'Acadie, demandant aide pour pouvoir acquitter la balance due au contracteur des dites bâtisses.

De L. Odell et autres, de Hustingdon pour dédommagement de pertes durant la rébellion.

De J. B. Richer et autres, de St. Benoît pour aide pour rebâter leur église, détruite par les volontaires en 1837.

Du Révd. L. M. Brassard, curé de la paroisse St. Antoine de Longueuil pour un Acte d'incorporation pour certaines Dames religieuses dirigeant une institution pour l'éducation de jeunes filles dans cette paroisse.

Du Baron Grant de Longueuil et autres, de St. Hyacinthe, Richelieu, Chambly, et de H. Smith et autres, de Sherbrooke et Stanstead, pour encouragement à la construction d'un chemin de fer entre Boston et Montréal. Aussi, une pétition du conseil du district de Sherbrooke, pour la même fin.

De Wm. Evans, pour aide pour la publication d'un ouvrage sur l'agriculture.

Du Conseil du district de Sherbrooke, pour l'établissement d'Écoles Élémentaires, et pour donner certains pouvoirs aux Conseils de Districts.

Du Révd. J. C. Léonard, de la paroisse de St. Antoine de Longueuil, pour un acte d'incorporation pour la "Communauté des Révds. Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie."

De la veuve de feu Jas. Williams, Maître de Poste, de Montréal, en considération des anciens services de son mari.

Des Evêques Catholiques Romains de Toronto, et Carthage, desservant Kingston, pour certain pouvoir d'incorporation, pour s'acquies des biens-fonds.

De A. Chapman et autres, pour creuser le Chenal de la Rivière Richelieu, près du Rapide.

De Wm. Molson, et autres, du village Hochlaga et chemin de Québec, près de Montréal, pour une extension de limite septentrionale de la Cité, un mille au delà des présentes limites.

De John McBean, pour rémunération pour construire un lock sur la rivière St. Laurent au Récif Français, Côteau du Lac.

De E. L. Hayden, priant la Législature d'acheter de lui la seule copie d'"une Grammaire abrégée en langue Anglaise," et le stéréotype du même.

Des Sœurs de la Charité, de l'hôpital Général de Montréal, pour aide, pour les décharger de leurs dettes.

De Eden Colville, Ecr., de Beauharnois, pour un acte d'Association Coloniale de l'Amérique du Nord d'Irlande, les autorisant de prêter de l'argent sur sécurités des biens-fonds de cette Province.

De Mme. Jane P. Gott, pour l'octroi d'une somme d'argent à elle volée, de feu son mari, par le Parlement du Bas-Canada, pour l'invention de *propel-*

ling pndllr.

Du Ministre Elders, et Synodes de l'Eglise St. André, Québec, en aide pour une Ecole en connexion avec cette Eglise.

De la veuve de feu Jacques Langlois, Messager de l'Assemblée du Bas Canada, pour une pension en égard de anciens services de son mari.

De P. G. O. Chauveau, écriv. Président de la "société Canadienne d'études scientifiques et littéraires", Québec, pour aide à cette Institution.

De P. Lacroix et J. Bolduc, ci-devant Messagers du Conseil Législatif du Bas-Canada, une pension pour leurs services.

De S. Price et autres, du 2d. R. d'York, pour autorité de construire un pont de péage.

De N. B. Doucet, pour aide et encouragement dans la publication d'un ouvrage élémentaire sur les lois du Canada.

De J. Buchanan et autres, de Beauharnois, pour le rappel de certaines parties des lois du revenu prohibant les fermiers d'avoir leur grain, laine, bois de sciage, étant manufacturés pour l'usage domestique dans les moulins américains, sans un droit.

De G. W. Brown, et autres, demandant que leur corvée soit mise hors des chemins conduisant de Kingston et Napanee.

De J. Gee et autres, et de J. De Cow et autres, pour l'érection du Township d'Halkimand et un District.

De J. De Cow et autres, demandant que la charte de la Factorerie de Cayuga ne sont pas contrefaits par ceux qui n'en font point usage.

De J. Rigg et autres, demandant que l'ordonnance 3 et 4 vic. ch. 25 et 4 vic. ch. 33, concernant les chemins d'hiver, soit rétablie.

De Donald Cameron, pour l'acquiescement des réclamations pour lui-même et autres, acquittées à Thorah, relatives à leurs terres, par commission.

Du Bureau du commerce à Toronto, pour un acte d'incorporation.

De Léonard Wileox, de Toronto, demandant la restitution de certains articles et saisie.

Dir. Réed. Mark Willoughby, pour aide, pour la Société de l'Ecole de Newfoundland et British North American.

De J. B. Bellefeuille et deux autres, traversiers, et autres dans leur moitié, demandant autorité d'établir une traverse à Steam à Trois-Rivières, et contre l'octroi du privilège de E. Normand.

De P. Vézina, pour l'établissement d'un asile de Lunatique provincial, dans la ville des Trois-Rivières.

De H. Smith et autres, cordonniers de Kingston, pour un droit sur les chaussures américaines, etc.

Du Bureau de commerce de Québec, pour un amendement à l'acte réglant le mesurage des bois.

De William Bethel et G. Brown, demandant le paiement de la bâtisse d'un pont au-dessus de la Rivière Jacques Cartier.

De N. H. Baird, Ingénieur Civil, demandant rémunération pour des services rendus à la dernière Chambre d'Assemblée du Haut-Canada.

De certains propriétaires des moulins à scies, demandant un droit de 25 pour cent sur le bois de sciage américain.

De Wm. Langhton, propriétaire du Steamboat "Beaver" sur le Lac Simcoe, demandant que la navigation des "passages étroits" sur le Lac soit rendue plus en sûreté.

De Z. Maçon et autres, pour un chemin à barrière de St. Eustache à Montréal, et un pont au-dessus de la Rivière Jésus.

L'Orateur dépose sur la table un état des dépenses de l'Inspecteur de Cullers, et le rapport des commissaires pour le soulagement des insensés et des enfants trouvés.

Un message est reçu du Conseil, constatant qu'il a passé le bill pour continuer un droit sur les produits agricoles importés des Etats-Unis.

Les pétitions suivantes sont référées à des comités:—

De Ch. Berry et autres, de Toronto.

De W. Gamble et autres.

De Hoover et autres; Jos. A. Appleton et autres; et R. F. Cooke et autres de Halkimand.

De la Compagnie du Chemin à Lisse de Toronto et Lac Huron.

Du Bureau du Commerce de Toronto.

De John Teed.

De la Compagnie d'Assurance de Montréal.

De Samuel Price et autres.

M. Hale présente un rapport sur la pétition de John Yule, écriv., et un bill autorisant de construire un pont de péage sur la Rivière Richelieu, dans la paroisse de St. Joseph de Chambly—2d. lecture lundi.

Sur motion de M. Christie, il est ordonné que les rapports de l'inspecteur soient imprimés, 300 en français et 200 en anglais.

Sur motion de M. Small, une adresse est ordonnée, pour un retour d'aucun arpentage dans le Bureau des Travaux Publics, pour un chemin au-dessus de la Côte Rouge et pour le lieu d'un pont, avec les frais d'arpentage, et l'estimation des dépenses de l'entreprise.

Sur motion de M. Johnson, une adresse fut ordonnée pour un état de tous les contrats entrés pour l'érection du Pont Union à Bytown, et le montant de chacun, la date de leur accomplissement, le montant du salaire, &c. reçu par chaque Ingénieur et Intendant; aussi, les frais des gissoires sur l'Ottawa et ses Tributaires, et les noms et salaires de tous les commis employés et les dépenses de voyage.

Sur motion de M. Boulton, le temps pour prendre en considération la pétition

de Robert Harrison et autres contre l'élection de Small, est retardé vendredi prochain.

M. Gowan propose que la Chambre ne siège pas les 23, 24, 26, 27, 30 et 31 décembre et le 2 et 3 janvier.

M. Johnson propose un amendement, que la Chambre soit ajournée le 25 du courant pour 10 jours, qui passa dans la négative.

M. Christie propose la première question, laquelle fut divisée. Pour 45. Contre 30.

La motion principale fut là dessus divisée. Pour 43. Contre 33.

Sur motion de M. Prince, un appel de la Chambre fut ordonné pour jeudi, 9 janvier, à 4 h. P. M.

M. le St. Cl. Sherwood présente un bill autorisant la corporation de Toronto à acheter une ferme industrielle—2d. lecture le 6 janvier 1845.

M. Baldwin présente un bill pour remettre John Montgomery en possession de sa propriété confiée par sa proscription, seconde lecture jeudi.

M. Boulton présente un bill pour donner du soulagement en certaines causes aux vendeurs de biens-fonds dans le Haut-Canada 2d. lecture le 8 janv.

M. McDonald, de Dundas, présente un bill pour changer les difficultés relatives aux transports de terres dans le H. C.—2d. lecture d'hui à un mois.

D. Nelson est ajourné au comité sur la pétition de J. M'Pherson et autres.

Sur motion de M. Christie, une adresse est ordonnée, demandant que S. E. venille enjoigne aux officiers respectifs de publier par quartier l'état des recettes et des consommations du revenu, montrant le montant reçu à chaque port.

M. Scott propose qu'il soit résolu, que si les grandes raisons et plaintes portées dans la requête de L. Boivin et autres, contre l'élection de M. Bouthillier pour St. Hyacinthe, sont vraies, sont plus que suffisantes pour faire annuler son élection.

M. Aylwin propose que la considération de la dite motion soit remise d'ici à jeudi prochain,—laquelle sera divisée.

A continuer.

BULLETIN.

L'Église.—Bruits.—Nécrologie.—Russie: maladie de l'empereur Nicolas; symptômes alarmants.

Lorsqu'on parlait dernièrement de donner un congé aux membres de la Chambre, les uns ne voulaient que quelques jours, les autres trois semaines, ou un mois. Le ministère avait donné à entendre qu'il se conformerait aux désirs de la majorité. Le congé est fixé définitivement du 21 décembre au 7 de janvier.

Les pétitions se succèdent toujours sans interruption; on en peut juger par le grand nombre de celles que nous avons cru devoir insérer aujourd'hui dans nos colonnes. Un journal a calculé que quatre-vingt-dix-sept pétitions avaient été présentées en deux jours.

Voici la réponse du Gouverneur-Général à l'adresse de la Chambre:

"Messieurs de l'Assemblée Législative,

"Je vous remercie cordialement de votre adresse et de l'assurance qu'elle contient de votre appui; et je me repose avec confiance sur votre coopération dans les efforts que je ferai pour administrer le gouvernement à l'avantage du public."

M. le procureur-général a présenté un bill pour continuer pour un tems limité la protection des produits agricoles. Cette loi devait expirer le 5 de janvier. L'administration devra présenter une mesure plus générale et plus complète.

Plusieurs feuilles annonçaient dernièrement que M. Moffatt montait au Conseil Législatif, et que M. De Bleury allait être nommé Solliciteur-Général; une nouvelle élection, ajoutaient ces feuilles, doit avoir lieu par conséquent à Montréal; un jour M. Viger s'y présente, un autre jour c'est M. Guillet qui lui cède son siège; plus bas, M. Hale monte au Conseil Législatif, pour le faire élire à Sherbrooke; l'*Aurore* dément tous ces bruits, et s'étonne que l'on ose débiter d'une manière sérieuse ce qu'elle regarde comme des fables inventées à plaisir.

On lit dans l'*Aurore*:

"Il s'est élevé mercredi soir, à la Chambre, des discussions infinies au sujet d'une nouvelle motion pour ajournement de quelques jours, dans laquelle on a trouvé le moyen de faire des digressions que l'hon. avocat général (Est) a fort bien relevé. M. Lafontaine reprochait au ministère pour la millième fois, d'avoir deux organes contradictoires dans la Chambre. M. Aylwin lui reprochait de n'avoir pas assez de mesures prises, tandis qu'on avait reproché à l'ex-ministère d'en trop apporter. Vingt autres prétendirent qu'il y avait des symptômes de division dans le présent ministère. A tout cela l'hon. M. Smith, avocat-général, répondit à M. Lafontaine que de la manière dont on faisait généralement des demandes à l'Administration, il était impossible de pouvoir répondre, mais que les prétendues contradictions

sons ne gisaient que dans son imagination qui lui faisait rêver sans doute encore quelquefois, qu'il pourrait reprendre le cher fauteuil abandonné. A M. Aylwin, il dit qu'en effet il apportait moins de mesures que ses prédécesseurs, mais que ceux-ci devaient d'autant moins s'en glorifier, que les pétitions pullulaient sur les tables législatives contre leurs législations en gros et en détail dont ils se targuaient tant. Enfin aux autres, il répondit qu'ils désiraient sans doute voir surgir des symptômes de division dans le sein du présent cabinet, mais qu'ils se faisaient illusion, que le ministère dont il était l'organe n'aurait pas comme l'autre la peine de voir d'abord résigner un des ministres sur une question, comme M. Harrison l'avait fait, puis ensuite de voir un autre ministre forcé de l'abandonner à son sort, comme y avait été forcé l'hon. Mr. Daly."

Le premier vicaire-général du diocèse de Paris, archidiacre de Notre-Dame, docteur en théologie de l'ancienne faculté de Sorbonne, M. Augé, vient de mourir dans sa 57^e année.

Les journaux d'Europe consacrent au vénérable défunt un long article biographique, où se trouve consignée une foule de particularités intéressantes; nous en signalerons une seule à nos lecteurs. Condisciple de Robespierre, dont le nom est devenu si tristement célèbre, M. Augé, futur grand-vicaire de Paris, était placé précisément à ses côtés, à tous les exercices et offices divins du collège royal de Louis-le-Grand. Nommé répétiteur de philosophie dans le même collège, M. Augé compta au nombre de ses élèves le trop fameux Camille Desmoulins et l'admirable cardinal de Cheverus.

Celui-ci n'oublia jamais les tendres soins que M. Augé lui avait prodigués dans sa jeunesse.

Élevé aux premières dignités de l'Eglise, il répétait souvent à son ancien maître: "Rappelez-vous bien que je ne suis toujours pour vous que votre petit abbé de Cheverus."

La grande capitale du Nord de l'Europe offre, depuis quelque temps, un spectacle bien fait pour arrêter les coupables excès du pouvoir à l'égard des catholiques de Pologne. Un grand et puissant monarque, assure-t-on, si renommé par les avantages de sa taille, par la force de sa constitution physique et par l'indomptable énergie de son caractère, succombe à la douleur que lui fait éprouver la perte d'une jeune princesse sur l'établissement de laquelle sa politique avait fondé de si grandes espérances. Lui, dont le redoutable courroux a brisé les liens de tant de familles catholiques en Pologne, condamnant les pères à l'exil, enlevant les enfans pour les faire élever dans le schisme politique de son empire, tandis que les mères, gémissant dans l'abandon d'un veuvage qui n'était pas l'œuvre de la nature, sont forcées de chercher, de porte en porte, le pain de la misère; lui, ce terrible souverain, l'auteur de tant et de si cruels déchiremens domestiques, languit et dessèche sous le poids d'un malheur de famille. Les symptômes alarmans d'une maladie de poitrine, fruit de sa mélancolie profonde, se sont manifestés dernièrement en lui, et menacent de déjouer toute la science des médecins.

Un correspondant d'Europe s'écrit à ce sujet: le juge suprême de tous les hommes aurait-il décidé qu'une nouvelle catastrophe serait inscrite au livre fameux: *De morte persecutorum*?

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Mgr. Capaccini, revenu de Lisbonne par un paquebot anglais, vient d'arriver à Paris.

"Cet illustre prélat, homme d'état rempli d'expérience, dit le *Morning Chronicle*, est un des meilleurs mathématiciens dont puisse s'enorgueillir l'Italie. C'est à lui que Naples doit surtout un bel observatoire construit sous sa direction. Jusqu'au rétablissement de la paix en 1814, le prélat y occupa le poste d'astronome du roi.

"A cette époque, naturellement désireux d'offrir ses services à son propre souverain, le pape Pie VII, il quitta la position de directeur de l'observatoire à Naples, et retourna à Rome, où ses grands talens ne tardèrent pas à lui ouvrir cette vaste carrière ecclésiastique dans laquelle, par son mérite seul, il est aujourd'hui à la veille d'atteindre à cette dernière limite, qui dans l'Eglise catholique romaine seulement, peut appeler au trône le talent sorti du plus humble rang."

FRANCE.

La plupart du temps nous ne sommes divisés que par des malentendus. Ces sortes de barrières, en se plaçant entre les hommes, leur font croire qu'ils sont à cents lieues de distance quand ils pourraient presque se donner la main par dessus cet obstacle factice. Il se figurent donc qu'il ne leur sera jamais permis de s'en emparer, et en conséquence ils conservent leurs

fausses préventions et leurs animosités sans motifs au fond de leur cœur. Eh! mon Dieu! qu'ils élèvent donc la voix. Ce sera comme le son de la trompette devant Jéricho; le mur tombera et ils se trouveront réunis dans la vérité.

Il faut dire cependant qu'il y a eu de tout temps et qu'il y a surtout dû être des esprits habiles et des ambitions adroites à qui une certaine confusion ne déplait pas, vu qu'ils savent en tirer profit. Ceux-là éterniseraient l'erreur s'il était possible, parce que l'erreur est la division, et que *diviser c'est régner*. La maxime est ancienne, et cette recette a presque toujours donné l'empire. Il est tout naturel que ceux qui veulent être maîtres absolus s'en servent; mais il n'est pas moins essentiel de se la rappeler et de s'en méfier quand on veut garder contre elle sa liberté.

Voici donc une objection qui a fait fortune contre les catholiques. On dit: "Voyez-les, interrogez-les! ils ont des dogmes, une morale, une Eglise, une autorité; ils regardent leurs dogmes comme éternels, leur morale comme la seule vraie et la seule sainte, leur Eglise comme divinement instituée, l'autorité à laquelle ils obéissent comme infallible. Nécessairement ils auront, quoi qu'ils disent, l'arrière-pensée de ramener le monde dans la voie hors de laquelle, selon eux, il n'y a point de salut. Ce sont des fanatiques qui n'embrasseront jamais la liberté que pour l'étouffer. Etouffons-les plutôt."

Nous ne croyons pas avoir dissimulé la force du raisonnement. Nous ne croyons pas non plus en avoir exagéré la conséquence. D'autres l'avaient tirée avant nous (et puissent-ils s'en repentir!) en nous disant: "On ne vous doit, à vous, que l'expulsion!"

Eh bien! si avec ce raisonnement on nous refuse notre part à la liberté, on ne la laissera à qui que ce soit.

On nous dit: "Vous êtes des fanatiques!" Mais si l'on reproche nous convient, il peut être aussi bien adressé à toutes les religions, à toutes les sectes, à toutes les écoles. Le méthodiste y passera comme le jésuite. Tel n'accusera de mettre le Pape à la place de Dieu, je lui prouverai, tout philosophe qu'il se prétend, qu'il est idolâtre de lui-même et qu'il pousse cette idolâtrie jusqu'au dernier excès. Les partis politiques ne seront pas plus épargnés. Fanatiques seront les légitimistes parce qu'ils se dévouent à un principe et à un homme; fanatiques les adorateurs de tous les faits accomplis; fanatiques les fourréristes, qui veulent faire entrer le monde dans un phylastère, — les radicaux et les révolutionnaires, qui prétendent jeter tous les hommes, comme des pâtres, dans un même moule; — les communistes, qui proclament la dictature la plus absolue pour arriver à l'établissement de l'anarchie la plus épouvantable; — voire même les démocrates républicains, dont la plus grande partie, hélas! n'a pas encore renié Robespierre, Danton et Marat, et qui affirment toujours, oublieux de l'expérience, que la suprême loi, celle qui domine même la justice, l'humanité, la liberté, c'est le salut public, entendu comme il plaît au comité chargé d'y veiller!

Nous voilà donc tous accusés et convaincus de fanatisme les uns par les autres, et sur cette liste les catholiques ne se trouveraient peut-être pas en tête. Après cela, voulez-vous nous proscrire? ou vous proscrira à votre tour, et ce sera sans cesse à recommencer.

Mais nous avons une foi intolérante, et nous aurons toujours l'arrière-pensée de travailler à son triomphe. L'arrière-pensée? non pas! L'intention bien franche et bien manifeste: oui, certes, et qui pourrait, par exemple, y trouver à redire?

Ah! si ce qu'on prétend mettre hors la loi, c'est notre conviction, c'est notre ardeur pour le procyger par toutes les voies libres de l'apostolat et de la persuasion, nous en sommes bien fâchés pour ceux qui auraient cette prétention; il n'y aura jamais moyen de nous entendre sur ce terrain là. Nous n'avons pas plus envie de nous déguiser que de changer, et nous ne trouverions pas plus honorable de renier notre foi réellement que de les tromper par une apostasie hypocrite. Donc, notre conviction religieuse, nous la gardons; nous restons ce que nous sommes, c'est notre droit. De plus, comme nous nous sentons heureux dans cet état, nous désirons que nos frères partagent notre bonheur; c'est notre désir le plus ardent. Cette fidélité et ce prosélytisme, nous les avouons hautement; avec la grâce de Dieu, nous les conserverons toujours, comme le trésor le plus précieux de notre âme.

Mais si telle est notre décision irrévocable, pourquoi la cachions-nous? Pourquoi serait-ce une arrière-pensée? Pourquoi en ferions-nous un mystère et un secret? Que ceux qui, à quelque point de vue que ce soit pensent autrement que nous tout en possédant une foi quelconque, que ceux-là nous jettent la première pierre! En vérité, nous ne craignons nullement d'être lapidés! Eh! mon Dieu! à quelque opinion, à quelque parti que vous vous rattachiez, est-ce que vous n'êtes pas dans une situation analogue à la nôtre? Y a-t-il au monde une croyance sérieuse et vive qui ne veuille se propager? Il n'est pas jusqu'à ceux qui ne croient à rien, qui ne s'efforcent d'étendre leur désolante incrédule. Mais, en bonne morale, si vous croyez posséder une vérité, n'êtes-vous pas obligé de la communiquer aux autres? Nous, chrétiens, catholiques, serions-nous donc les seuls à ne pas avoir foulé aux pieds cette loi impérieuse de la solidarité humaine; sommes-nous les seuls à pas nous dire satisfaits de jouir dans l'isolement d'un bonheur égoïste? Evidemment, ceux qui nous réduiraient à ce rôle ne l'accepteraient pas pour eux, et s'ils disent qu'ils l'accepteraient, ils se calomnient pour nous humilier nous-mêmes! Sachons plutôt ne parler à personne de sacrifices auxquels personne ne consentirait; sachons nous respecter en nous tendant la main. Rappelons-nous que les hypocrites seuls peuvent faire bon marché

de leurs croyances, par la raison que seuls, peut-être, ils n'en ont pas ! Quant à nous, ni les uns ni les autres nous n'acceptons la violence, la force ni la contrainte pour auxiliaires de nos idées; voilà tout ce qu'il faut; cela doit suffire à tout le monde. Vous avez vos idées, nous avons les nôtres; vous aimez la liberté, eh bien! pourquoi ne l'aimeriez-vous pas? Etre vous et nous, laissons à l'avenir le soin de décider. Vous voulez, au fond, l'unité comme nous; l'unité se fera par la liberté. Voilà l'unique base de la conciliation future, et aujourd'hui l'unique gage d'une paix raisonnable et honorable. C'est la justice et c'est aussi la nécessité.

Car enfin, songez-y, nous vous en conjurons! Vous êtes en face du catholicisme et des catholiques, c'est à dire de la chose la plus persistante et des hommes les plus tenaces qui soient sur la terre. Peu importe que vous ne regardiez pas cette religion comme divine et comme éternelle; c'est notre avis, à nous! Peu importe même que notre avis soit celui de la majorité des Français, comme dit la Charte, ou celui de la minorité, comme nous en conviendrions au besoin! Si cet avis est celui de la minorité, la minorité ne vous l'imposera pas; que craignez-vous? Si c'est celui de la majorité, à plus forte raison est-il respectable avec des institutions comme celles qui nous régissent! Mais nous voulons charger nos pensées, dites-vous; ayez autant de confiance que nous dans la vérité de vos principes, et proposez-nous-les pour nous faire changer les nôtres. Nous, nous ne ferons pas autre chose... Nous croyons que l'on ne proscribit pas les principes, qu'on n'emprisonne pas la conscience, qu'on ne convertit pas les têtes en les comptant, et dans cette persuasion profonde nous repoussons pour toujours l'usage de semblables moyens! Nous vous faisons l'honneur de croire que vous n'avez pas une persuasion contraire.

Si nous ne vous trompons pas, dites-le donc, — et alors, d'accord sur ce que nous voulons; la liberté! d'accord sur le moyen dont il nous appartient à tous de nous servir: la liberté! d'accord pour défendre la liberté contre ceux qui la menacent sur cette libre terre de France, nous aurons bien travaillé en sa faveur pour le présent et pour l'avenir!

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

On a eu l'obligeance de nous donner communication d'une lettre de Rome en date du 19 oct., écrite par un monsieur du clergé canadien qui visite en ce moment l'Europe, à un membre de sa famille à Québec. En visitant la ville sainte (Rome), il y a fait la rencontre de notre jeune compatriote, M. Théophile Hamel, peintre, et voici le résumé de lettre que nous livrons avec plaisir au public.

M. Théophile Hamel fait ici merveille, il est regardé par ses maîtres comme doué de talents rares pour la peinture. Il a commencé un grand sujet de sa propre composition; il y entre vingt-cinq personnages; je l'ai vu: jamais peintre canadien n'a rien créé de semblable. Il doit aller passer une année à Florence et à Venise, si ses moyens pécuniaires le lui permettent, afin d'y achever ses études artistiques. M. Hamel sera donc le premier artiste qu'aura produit le Canada, le premier il pourra exhiber des tableaux qui ne seront pas l'œuvre de la simple reproduction; mais le faut-il dire? ce jeune homme est ici à Rome à ses propres frais et dépens; tandis que Rome est peuplée de jeunes peintres qui y sont envoyés aux frais de leurs pays respectifs, ce jeune homme est oublié dans son pays; le Canada seul se montre insensible au développement du talent de la peinture. C'est là une honte pour notre patrie. Qu'elle s'éveille donc de son sommeil léthargique; qu'elle s'ouvre au talent naissant, et qu'elle lui fournisse un aliment qui facilite son entier développement.

Nous apprenons par une autre lettre que sans un réglément de l'Académie de Saint-Luc, qui exige une plus longue fréquentation que M. Hamel n'avait pu encore en faire, le jeune artiste canadien aurait remporté le premier prix au dernier concours de cette célèbre académie. Sans cette circonstance, le tableau de sa composition qui y fut exposé devait, au dire même de ses confrères, lui faire obtenir la palme.

Notre gouvernement, à l'exemple du gouvernement français et des autres gouvernements qui entretiennent tant de pensionnaires à Rome, ne devrait-il pas venir au secours de ce jeune et brillant artiste dont les coups d'essai ont été des coups de maître, et lui fournir les moyens de développer un talent capable de faire tant d'honneur au pays? *Canadien.*

IRLANDE.

M. O'Connell vient de publier une lettre de la plus haute importance dans les circonstances où se trouve l'Irlande. Nous nous bornerons à en citer aujourd'hui les principaux passages; nous reviendrons sur ce document. Il commence par dire que le triomphe des repealers est plus noble et plus grand que la victoire de Waterloo, due à la force brutale combinée avec la stratégie militaire. Pour jouir du fruit de cette victoire, il faut maintenant travailler à rétablir le parlement irlandais. Nous ne voulons pas faire de fanfaronnade, c'est pourquoi nous ne désirons pas provoquer un 42e meeting-maître. Plus tard, nous reprendrions les meetings, s'il était avéré que les esprits de la population irlandaise eussent subi quelque changement au sujet de la question du repeal. Aujourd'hui les neuf-dixièmes de la population irlandaise se prononcent pour le repeal. Tout meeting-maître serait superflu.

Nous avons pour le repeal la majorité de la population catholique, clergé et laïque, un très grand nombre de protestants, un nombre considérable de presbytériens, des dissidents protestants éclairés; il ne nous reste plus qu'à

nous concilier les reste des protestants; c'est là notre devoir et notre tâche. Nous avons à faire disparaître de ridicules jalouses et des craintes sans fondement. Nous devons donner à nos compatriotes protestants l'assurance que nous n'ambitionnons pas la suprématie civile ni religieuse, et que tout ce que nous voulons, c'est une parfaite égalité.

Apôtre de la doctrine de la paix, n'ai-je pas constamment élevé la voix pour dire qu'un changement des institutions politiques ne devait s'opérer que par les moyens moraux et pacifiques, et qu'autrement une aggrégation quelque importante qu'elle fût, ne vaudrait pas l'effusion d'une seule goutte de sang! Depuis l'émancipation abrogée, nous avons toujours cherché à nous concilier les orangistes, à combiner les couleurs verte et orange; et mieux encore, à combiner les populations dans les élections parlementaires et municipales; depuis l'émancipation, jamais il n'y a eu de préférence pour les catholiques au détriment des protestants. La haute position de lord-maire à Dublin a été remplie alternativement par un catholique et par un protestant.

Be! i sou Dieu! le peuple irlandais a tout ce qu'il faut pour faire une nation. Pourquoi craindrait-on la suprématie catholique? Les protestants d'Irlande savent bien que si les catholiques soulevaient une prétention pareille, les protestants auraient pour eux et avec eux les catholiques éclairés et influents, et deviènt eux la protestante Angleterre. Rien de plus absurde que des appréhensions de suprématie catholique.

Dans le dernier procès qui nous a été fait, quelle a été notre conduite? Aux protestations, aux insultes, nous avons répondu par une froide réserve interprétée par nos ennemis comme de la crainte et de la timidité. Cette réserve de notre part était un calcul. Nous ne voulions pas effaroucher un seul anti-repealer ni l'empêcher de se joindre à nous! Nous invitons les Irlandais non-repealers à réfléchir à tout cela. Qu'ils considèrent qu'avec le repeal ils n'ont rien à perdre et qu'ils ont tout à gagner. Le repeal rendra à l'Irlande le mouvement, les affaires, une circulation de numéraire de six millions st. par an.

Le lord premier juge Bushy a dit: "L'union est une mesure qui tend à dégrader le pays en disant que le pays n'est pas digne de se gouverner lui-même. Elle fait revivre l'odieux et absurde nom de comète, elle est le déni des droits de la nation à une grande nation, provenant de ce que l'on ne peut supporter sa prospérité. Or, il est évident que l'Irlande ne saurait se prêter à cet étrange déni des droits de nature, qui lui appartiennent comme à une grande nation et à un peuple vertueux."

Nous sommes arrivés à une époque où nous pouvons réaliser le repeal pacifiquement, tranquillement, légalement, constitutionnellement; une modification politique, pure de toute effusion de sang, comme celle de 1782, peut être réalisée sans difficulté.

Nous sommes mus en ce moment par l'esprit de conciliation le plus parfait, le plus entier. La association du repeal n'a pas la prétention d'ériger un parti O'Connell. Non; nous serons tout prêts à nous ranger sous la bannière de la maison de Leinster, si cette famille (plaise au Ciel que cela soit!) veut bien se rallier à l'Irlande; tout prêts à marcher sous la bannière de l'illustre famille de Charlemont ou de tout représentant de l'aristocratie irlandaise. Nous sommes tout prêts à reconnaître pour chefs de ce grand mouvement M. Gray Porter ou M. Sherman Crawford, ou tout autre homme de talent et de fortune, protestant ou catholique.

Mais surtout nous sommes tout prêts à donner, et nous donnons cordialement, la direction de la grande lutte destinée à réintégrer l'Irlande parmi les nations à Smith O'Brien, à l'honorable M. Hutchinson et à nos autres associés protestants! La confiance illimitée que nous leur accordons doit être aux yeux des protestants un sûr garant que nous ne demandons pas mieux que de marcher avec eux. Nous sommes dans un sens d'excellente disposition et de tendance à la conciliation, toutes les classes de la population irlandaise n'ont qu'un but: s'unir pour maintenir l'état social dans toute son intégrité et avec les améliorations qu'il peut recevoir. La présence de forces considérables en Irlande doit rassurer tous les esprits contre la chance de succès de toute disposition violente ou révolutionnaire. Cette arme envoyée ici pour empêcher le repeal contribuera précisément et nécessairement à protéger la solution pacifique de cette grande question.

Tout favorise actuellement une combinaison, et le fédéralisme peut faciliter notre grand objet.

Eh, d'abord, je proclame que je suis plus éloigné que personne de croire à mon infailibilité, et je suis tout prêt à suivre quiconque cherchera à rendre à l'Irlande la puissance législative. Les repealers purs et les fédéralistes sont complètement d'accord sur ce point qu'il est urgent de faire disparaître légalement et constitutionnellement le statut de l'union, 50^e de George III, chap. 47. Il ne peut y avoir de fédéralisme qu'après la révocation de ce statut.

Maintenant, que les fédéralistes exposent avec la même franchise leur plan pour la reconstruction de la Chambre des Communes, les repealers purs les y convient, ils les invitent par ma bouche à une discussion froide, loyale et impartiale de ces importantes questions.

Il faut avouer que les fédéralistes attribuaient à l'Irlande plus de poids et d'importance dans les intérêts du royaume qu'elle n'en pourrait avoir au plan des repealers purs. S'il était établi un parlement congressionnel, comme le désirent les fédéralistes, un tiers environ des membres devrait être Irlandais; les deux autres tiers appartiendraient à l'Angleterre. Toutefois, M.

Gray Porter doit nous égarer plus complètement sur les vues des fédéralistes. Pour ma part, j'avoue qu'après examen des différences des deux plans, je suis tenté de donner de préférence au plan fédéral, en ce qu'il tend plus que le mode des repealers à l'utilité de l'Irlande et au maintien de l'alliance avec l'Angleterre. Mais avant de souscrire complètement à cette opinion, il faut que j'aie proposé moi-même ou adopté, comme venant de quel-
 qu'un, un plan d'union fédérative.

J'invite mes compatriotes de toute classe et de toute opinion à se joindre à nous. J'invite surtout ceux qui penchent pour le fédéralisme à peser leurs projets et à discuter amicalement et candidement les mérites respectifs d'une union fédérative ou d'une union de repeal par l'Angleterre.

Les fédéralistes ne peuvent manquer de reconnaître qu'il y a eu de ma part une halte dans l'agitation du repeal depuis le jour de notre délivrance d'une injuste pri-son ; ils doivent remarquer que de la part des repealers toute mauvaise passion a été éteinte, et que toute l'énergie des griefs a été comprimée dans l'expectative d'un mouvement fédéral. Ce calme s'est affecté en l'honneur des amis de l'Irlande qui ne sont pas encore rangés sous la bannière du rappel.

Nous attendons avec sollicitude leur patriotique concours. Mais s'ils laissent échapper l'occasion qui se présente, ils pourront regretter plus tard de n'avoir pas obtenu dans la cause du repeal cette influence que tous sont prêts à leur accorder, ce qu'ils obtiendront par la suite avec beaucoup de peine, si toutefois ils l'obtiennent.

Voici donc le moment opportun, surtout pour les classes riches, de prendre part à la lutte pour l'indépendance irlandaise. Ils peuvent maintenant se mettre à la tête du gouvernement, ils peuvent maintenant dicter et régler des manœuvres auxquelles plus tard ils ne pourront prendre la part qui leur est naturellement réservée.

Il y a deux propositions parfaitement claires : 1^o. les affaires ne peuvent rester, en Irlande, telles qu'elles sont, et le mouvement du repeal grandit en force et en puissance, en dépit de tout obstacle ; 2^o. le ministère anglais ne peut gouverner l'Irlande avec un système protestant ou orangiste.

Soyez donc attentifs, actifs, énergiques, concilians ; combinez, s'il se peut, toutes les classes, mais n'oubliez pas que nous avons déjà une force morale plus que suffisante pour rendre impossible toute résistance obstinée à un rappel de l'union pacifique et légale. C'est une simple question de temps ; le rappel est certain en lui-même. Hourrah donc pour le repeal.

Univers.

—•••••
A D O L P H E .
 CHAPITRE X.
 SÉJOUR DANS L'ÎLE.

Il n'est de point de situation plus déplorable que celle où se trouvaient les naufragés. La moitié de leurs compagnons avait péri, et eux se trouvaient jetés sur une île déserte, très-resserrée, sans espoir d'y rencontrer de subsistances, ou de pouvoir trouver du secours.

Dès qu'on se fut un peu reconnu, on décida que les plus vigoureux feraient une excursion dans l'île, que d'autres réuniraient les débris du navire que la tempête avait jetés sur la grève, et qu'on en construirait des huttes, pour se mettre à l'abri des injures de l'air.

Mais, avant tout, le brave marin que son fils avait arraché à une mort certaine, voulut adresser une prière au Tout-Puissant. "Compagnons, dit-il aux naufragés, adressons nos vœux à Celui qui nous a créés, et qui d'un souffle peut mettre un terme à notre vie. Qu'avons-nous fait pour mériter de survivre à un aussi grand désastre ? Songeons à nos parens, à nos amis, à nos frères, qui viennent de comparaître devant le tribunal suprême. Prions pour eux, prions pour nous tous !"

Le marin se tut. Un profond silence régnait ; le péril et les émotions du moment disposaient tous les cœurs ; un recueillement religieux dominait tous les esprits, et c'était un spectacle aussi imposant que solennel que de voir tomber à genoux ce groupe de malheureux sans nourriture, sans asile, sans secours, entourés de tous côtés par la mer, mouillés, meurtris, tremblant plus encore pour l'avenir que pour le présent.

Le marin récita une prière à haute voix ; puis il se mit à la tête de ceux qui devaient explorer l'intérieur de l'île. Son fils resta avec les travailleurs.

L'île n'avait guère que deux lieues d'étendue ; et, de toutes parts, d'énormes rochers d'une aridité effrayante élevaient leurs cimes à une hauteur prodigieuse. Quelques-uns étaient tapissés d'une sorte de mousse filée et fort épaisse. C'était là le seul signe de végétation qu'on pût remarquer.

Les tourmentes, accompagnées de tonnerre et de pluies excessives, qui sont si fréquentes dans ces parages, avaient séparé et détaché les rochers et en avaient détaché de grandes portions ; ce qui donnait à l'ensemble de l'île un aspect de désolation effrayant.

Cependant on pouvait s'apercevoir que cette île avait eu quelquefois des habitans, ou au moins des pêcheurs qui y étaient descendus

et qui s'y étaient établis pendant quelque tems. Cette découverte combla de joie les naufragés, surtout lorsqu'ils aperçurent une petite maisonnette adossée à un rocher. Elle était bâtie en pierre extrêmement tendre, et une partie était écroulée.

Ils y entrèrent avec précaution et n'y trouvèrent qu'un mauvais couteau et une seine fort avariée. C'était beaucoup pour eux, qui, par ce moyen, pouvaient parvenir à se procurer du poisson.

Le long des rochers, ils trouvèrent des toiles d'araignées tellement fortes que les petits oiseaux y étaient pris, comme dans des files ; ils s'en emparèrent, après avoir tué plusieurs araignées d'une grosseur extraordinaire.

En avançant, ils arrivèrent à une vallée, où leurs yeux furent récréés par l'aspect de la verdure. La confiance leur revint au cœur, et ils prirent la résolution d'engager leurs compagnons à venir construire leurs huttes sur ce point de l'île. Des genévriers, des palmistes dont ils avaient remarqué les larges feuilles, servant de toiture à la petite habitation, plusieurs lauriers, et quelques orangers formaient là un bosquet abrité des tempêtes. Un certain nombre d'oranges mûres furent pour eux un mets exquis, et ils s'empressèrent d'en rapporter à leurs compagnons, en leur annonçant la bonne nouvelle.

Deux des marins se mirent aussitôt à la besogne pour raccommoder le filet, et, après quelques heures de travail, on put s'en servir. La pêche fut heureuse et abondante.

On se réjouit avec joie. Le cœur de l'homme, après d'horribles malheurs, s'entr'ouvre si facilement à l'espérance, lorsque quelques circonstances favorables et inattendues viennent relever son courage. On alluma des feux ; on acheva les huttes ; on alla casser des branches d'arbres, et on en forma des lits recouverts de feuillage. Chacun se retira dans une de ses sortes de tente, et tâcha de réparer par le sommeil ses forces épuisées.

Le lendemain, de grand matin, tout le monde était sur pied. La journée s'annonçait sereine ; la mer n'était plus grondante et écumeuse ; une légère brise agitait mollement les flots qui venaient battre, sans fracas, les flancs des rochers. De l'autre côté de l'horizon, le soleil semblait sortir du sein des mers ; il s'élevait lentement, et ses rayons éclatants se réfléchissaient dans l'immense étendue des eaux.

Ce spectacle était ravissant et il eût transporté tous les cœurs, s'ils n'avaient pas été sous l'influence d'autres impressions. On avait presque la certitude de ne pas mourir de faim ; mais la maladie, les privations, le séjour dans une île abandonnée, où l'on avait peu d'espoir d'être aperçu par quelque navire, jetaient de sombres pensées dans les esprits.

Les marins, en parcourant la côte, l'avaient vue tellement hérissée de brisants, qu'ils reconnurent que la navigation en ces parages était impossible, même à une embarcation de dix tonneaux, et que, quand un gros navire approchait de ses bords, il était infailliblement perdu.

Une nouvelle ressource leur fut offerte quelque tems après, sans qu'ils s'en doutassent. Quelques uns d'entr'eux, ayant poussé des cris pour appeler leurs camarades, ils virent sortir du creux des rochers des oiseaux qui se rassemblèrent autour d'eux, leur répondirent par leurs cris et vinrent se poser sur leurs têtes et sur leurs bras.

Plusieurs se laissèrent prendre à la main, et leur chair, quoiqu'un peu sauvage, pouvait être mangée. Le nombre de ces oiseaux, qu'on aurait pu appeler des hiboux de mer, était très-considérable et promettait d'ajouter un peu de variété aux ressources que l'île présentait, sous le rapport des alimens.

Cependant Adolphe était le seul qui ne se fut pas abrité pendant la nuit. Il s'était couché près du corps du missionnaire et était resté là, avec toute la sollicitude d'une garde-malade près du lit d'un mourant. Il lui semblait qu'il pouvait espérer de voir son ami se ranimer ; il épiait en silence le moindre bruit, le plus petit mouvement ; c'était en vain.

Quelques marins passèrent près de lui, le lendemain, et, en apercevant ces deux corps couchés, ils crurent que c'était deux cadavres ; ils s'avancèrent. Adolphe avait ses deux grands yeux ouverts, et, à leur approche, il chercha à se soulever. Ceux-ci s'empressèrent de lui venir en aide, et se disposaient à le transporter dans une des huttes ; mais il s'y opposa : "Laissez-moi ici, dit-il avec une voix forte ; c'est mon poste ; je ne peux, ni ne dois le quitter.

— Vous voulez donc vous y laisser mourir ?

— Oh non ! j'ai des devoirs trop sacrés à remplir ; mais je ne peux m'éloigner de ces lieux, sans avoir rendu les derniers honneurs à la dépouille de l'homme le plus généreux que j'aie jamais connu !

Adolphe prononça ces paroles avec un sentiment si profond, que les braves marins en furent touchés. L'un d'eux lui présenta une

orange qu'il accepta avec reconnaissance, puis s'offrit à l'aider à donner la sépulture au corps du missionnaire.

Tous se mirent aussitôt à l'œuvre; Adolphe, qui était parvenu à se lever, animé par l'excès de sa douleur, travailla avec les autres; et, sans proférer une seule parole, il enleva la houppelande qui entourait le corps du jeune prêtre, baisa respectueusement sa main glorieuse, et le descendit dans la fosse.

CHAPITRE XI.

UN VAISSEAU.

Deux jours se passèrent sans aucun événement nouveau. Seulement quelques uns des naufragés commençaient à ressentir la funeste influence du climat et des privations. On n'avait pu encore découvrir de source d'eau vive, et l'on n'avait, pour étancher une soif souvent ardente, que les oranges dont le nombre était très restreint, et qu'il fallait proportionner, afin de ménager ce dernier moyen de salut.

Quelques-uns des plus actifs et des industrieux marins avaient imaginé de construire une pinasse avec quelques planches du navire; ils se proposaient d'aller explorer plusieurs des îles voisines, où ils auraient pu faire eau, ou trouver quelques traces d'hommes. Mais l'ouvrage avançait peu, et la situation devenait plus pressante. Plusieurs des naufragés étaient accablés par une forte fièvre et ne pouvaient plus sortir des huttes; on prévoyait les plus grands malheurs; on se regardait en silence et il semblait à tous qu'on n'avait plus autre chose à faire qu'à se résigner à une mort qui, pour être retardée, n'en aurait été que plus cruelle.

Adolphe paraissait insensible à tout. Il ne parlait point, donnait quelques soins aux malades, et le plus souvent allait errer sur la plage, où le corps d'Anaclet avait été enterré.

Un jour qu'il était abîmé dans ses réflexions, il entend tout à coup retentir un cri: *Un Vaisseau! Un Vaisseau!* Aussitôt, chacun court du côté d'où le cri est parti; chacun veut s'assurer si ce n'est point une erreur, si l'heureuse nouvelle est véritable.

On s'empresse autour du matelot, qui fait observer au loin un point blanc dans l'immense étendue. On croit aisément ce qu'on désire; personne ne doute plus de son bonheur. on se félicite; on s'embrasse; on est sauvé; une joie qui tient du délire s'est emparé de presque tous les naufragés. On court dans la vallée, on emmène les malades, on renverse les huttes.

Le point grandissait toujours; bientôt on put distinguer qu'il se dirigeait vers l'Est. Des cris de joie se firent entendre de nouveau. On forma une voile de diverses morceaux d'étoffe, et on l'agita en signe de détresse.

Le trois mâts (car c'en était véritablement un) avançait toujours. Quand il fut à une certaine distance, il s'arrêta. Le capitaine connaissait les périls de ces côtes, si fécondes en sinistres. Les naufragés firent de nouveaux signes de détresse. Dix minutes après, une chaloupe aborda à l'endroit qu'un des marins indiqua et qui était le seul, dont on pouvait s'approcher avec quelque espérance de sûreté.

Des larmes de joie coulaient des yeux de tous ces infortunés. Quelques uns, dans leurs transports, allaient jusqu'à se jeter aux pieds de l'officier qui venait les délivrer; ils baisaient ses mains, l'appelaient leur libérateur et un envoyé du Ciel.

On transporta premièrement dans la chaloupe tout les malades et les hommes plus faibles; et, après un second trajet, tous furent à bord de la *Baleine*, magnifique navire qui se rendait à Philadelphie.

Adolphe fut le dernier qui quitta l'île déserte. Il semblait qu'il ne pouvait s'éloigner de ces lieux; et on le vit, durant les préparatifs du départ, rester, pendant quelque temps, prosterné sur la tombe du missionnaire.

On raconta au capitaine la catastrophe qui avait assailli le *Vigilant*. Il demanda aussitôt ce qu'était devenu le capitaine de ce navire; et, comme on lui apprit qu'il avait péri dans la tempête, il en témoigna les plus vifs regrets; c'était un de ses meilleurs amis.

Les naufragés furent accueillis sur la *Baleine* avec la plus franche et la plus généreuse hospitalité. Chacun s'empressait autour d'eux et cherchait à leur faire oublier leurs malheurs par les soins les plus pressés.

Le capitaine s'estimait heureux de pouvoir être utile à un si grand nombre d'infortunés, dont une grande partie aurait sans son secours péri infailliblement; et, pour honorer la mémoire de son ami, il redoublait de prévenance et de bons procédés envers les marins et les passagers du *Vigilant*.

Vingt jours après, la *Baleine* doublait le banc de Terre-Neuve.

On arriva à Philadelphie sans aucun accident. Les colons se rendirent à Washington, d'autres à Boston, ceux-ci à Palenque, ceux-là

à New-York; Adolphe, on ne sait où.

A quelque temps de là, un des colons, qui avait fait le trajet sur le *Vigilant*, passant à Richmond, un jour consacré au Seigneur, entra dans une chapelle catholique; il y assista au saint Sacrifice de la messe; et, à la communion, il vit un jeune homme, au teint pâle, aux cheveux noirs et bésés, s'approcher de la sainte table.

Quatre ans après, le même colon, conduit par ses affaires dans l'Indiana, vit sortir de l'Eglise catholique de Vincennes le même jeune homme, revêtu d'une houppelande, un livre sous le bras, une petite croix à la main.

Adolphe avait pris la place d'Anaclet.

FIN.

PROPOSITIONS

POUR IMPRESSION ET RELIURE

DES JOURNAUX et l'APPENDICE dans les langues Anglaise et Française, de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. pour la présente Session, seront reçues à ce Bureau, par le COMITÉ PERMANENT sur les Impressions, en aucun temps avant le premier jour de Février prochain, à DIX heures, A. M.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Comités.

Chambre du Comité, No. 3.
Assemblée Législative,
14 décembre 1844.

Les propositions doivent être scellées et marquées, "Propositions pour Impressions."

Les journaux de cette cité sont priés d'insérer l'annonce ci-dessus ici au 1er. Février.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,
LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix: £1 la grosse; 2 schellings la douzaine.
10 décembre 1844.

AGENCE A NEW-YORK.

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBIL-LARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.
MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,

DÉDIE A LA JE NESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUEY, PRÊTRE-CURÉ DE KAMOURASKA.
LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.
S'adresser à l'Evêché.

LE Soussigné venant de recevoir de Londres, un assortiment complet

D'OUTILS POUR RELIURE,

informe très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt à exécuter toutes RELIURES de LIVRES dans tout style et à des prix très réduits.

O. BEAUCHEMIN.

Rue Notre Dame, No. 114.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7s. 1d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10s. 4d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 1s. 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPOUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

PRE.
PRE.